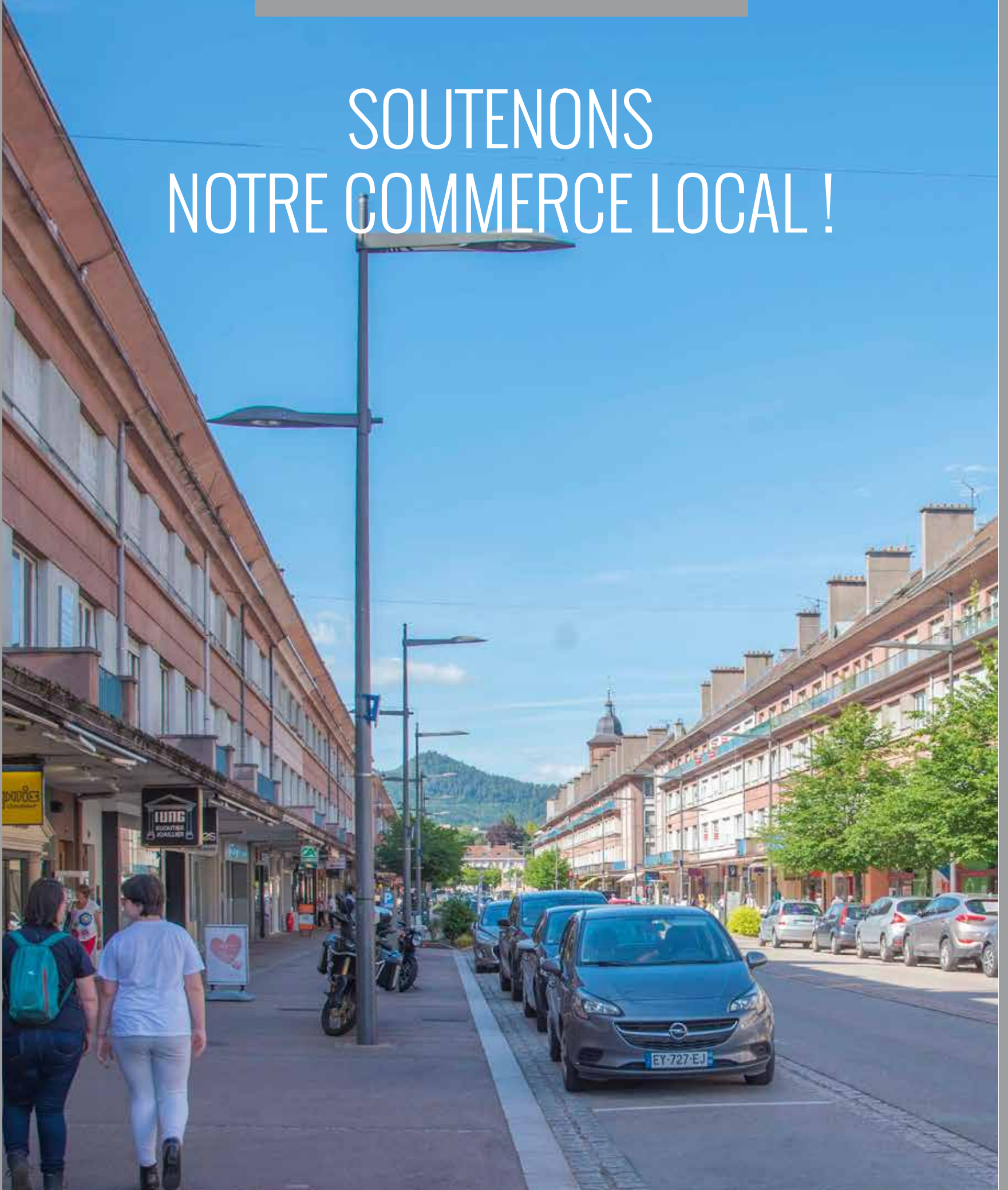


DÉODATIENS

SOUTENONS
NOTRE COMMERCE LOCAL !





Durant toute la durée de la crise épidémique, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges s'est démenée pour assurer la meilleure protection possible tant aux personnels soignants qu'aux habitants. Une collecte de financement participatif a permis de remettre gratuitement des kits sanitaires aux médecins de ville, infirmiers libéraux, aide-soignants et aides à domicile de tout le territoire de l'agglomération, tandis qu'un achat auprès d'entreprises locales a permis d'équiper chaque Déodatien de plus de 10 ans d'un masque «grand public». Enfin, les commerçants et artisans ne sont pas oubliés : après concertation, un plan de soutien de l'activité commerciale a été validé par le conseil municipal.





Chères Déodatiennes, chers Déodatiens,

Ceux qui pensaient reprendre leur vie «comme avant» sont surpris : non, l'épidémie ne représentait pas une parenthèse dans la vie de nos sociétés. Les effets vont s'en faire sentir longtemps, dans nos économies, nos modes de consommation, nos réflexions.

Le choc économique sera rude pour tous, y compris dans notre région. Il faudra plus que jamais tisser des solidarités, améliorer la formation, faire le pari de l'innovation pour rebondir. A nous de porter aussi un discours combattant pour que les inégalités territoriales ne se creusent pas encore, entre la France des métropoles et celles des villes moyennes en zones rurales.

Un mot à la mode résume ces défis : résilience. Il nous vient de la physique puis de la psychologie.

Il définit notre capacité individuelle et collective à surmonter une épreuve pour ne pas nous en infliger de nouvelles. Et même à trouver de la force dans l'épreuve !

Ensemble, nous en sommes capables.

Fidèlement
Votre Maire,
David Valence



SOMMAIRE

- 4
Un plan pour soutenir l'activité commerciale du centre-ville
- 6
Sobriété et proximité pour la municipalité 2020-2026
- 10
Vie scolaire : un retour sous haute protection
- 11
La Maison Françoise-Dolto plisse les yeux !
- 12
Rencontre avec Jean-Noël Antoine

Directeur de la publication : David Valence
 Rédactrice en chef : Laetitia Martel
 Réalisation : Service communication
 Charte graphique : DargDesign
 Diffusion : Médiapost - Régie publicitaire : Estelle Hameau - 06 22 51 69 51
www.saint-die.eu

facebook.com/ville.saintdiedesvosges
 Le trois minutes



ECONOMIE

Un plan pour soutenir l'activité commerciale du centre-ville

Une grande majorité de commerçants a dû baisser rideau durant de longues semaines. Au coeur de la crise économique induite par le COVID-19, les professionnels du centre-ville ont besoin d'aide(s). La municipalité vient de prendre des mesures importantes, dans la concertation.

.....
**PLUS DE
 90 000 EUROS
 CONSAGRÉS PAR
 LA MUNICIPALITÉ
 AU SOUTIEN
 DE L'ACTIVITÉ
 COMMERCIALE
 DU CENTRE-VILLE**

Pour aider les acteurs économiques à traverser la crise et, surtout, à la surmonter, l'Etat propose différents dispositifs et la Région a mis en place le Fonds Résistance auquel contribue la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges à hauteur de 2 euros par habitant, soit plus de 150 000 euros. Et puis, depuis le 28 mai, il y a le plan de soutien à l'activité commerciale voté à l'unanimité par les élus municipaux à peine installés dans leurs fonctions.

Ce plan de soutien avait fait l'objet d'échanges des élus de la précédente majorité avec les groupes municipaux d'opposition d'alors. La concertation, menée avec les associations des commerçants du centre-ville pour

recenser leurs besoins et noter leurs attentes, a confirmé qu'il y avait urgence d'agir et conforté le bien-fondé des propositions (lire par ailleurs). «Ce plan de soutien aux commerces du centre-ville de Saint-Dié-des-Vosges est un plan progressif, toutes les mesures ne vont pas entrer en vigueur immédiatement. C'est aussi un plan qui permet de répondre aux défis auxquels nos commerçants vont être très rapidement confrontés», explique le maire David Valence. Ces aides financières directes ou indirectes, dont le coût total dépasse les 90 000 euros, sont le fruit d'une volonté politique forte de soutenir le commerce local. Une démarche déjà bien amorcée par le dispositif Action Cœur de Ville destiné à la

redynamisation du centre-ville, dont le volet commercial vient d'être confié à Marie-Pierre Seiwert, manager de centre-ville.



Les produits biocides de Salveco reconnus d'utilité publique

Pour lutter contre les coronavirus et notamment le COVID-19, il y avait les gels hydroalcooliques ; il y a, depuis quelques semaines, les mousses désinfectantes des mains Osanis, issues de la fabrication des laboratoires industriels déodatiers Salveco.

Ces produits biocides conçus à base d'acide lactique d'origine végétale, brevetés, qui disposaient déjà d'une Autorisation Européenne de mise sur le marché Européenne, ont été évalués par l'ECHA (Agence Européenne des Produits Chimiques) et par l'ANSES (Agence Nationale Française de Sécurité Sanitaire). Et l'étude a été plus que concluante puisque l'arrêté du 7 mai de la Loi de Finances rectificative apporte enfin la reconnaissance à des produits efficaces et sains, en validant pour ces produits l'application du taux de TVA réduit de 5,5 %. «Au delà



de la compétitivité nécessaire pour affronter ce marché très concurrentiel, il s'agit d'une reconnaissance de l'utilité publique de nos produits désinfectants de nouvelle génération», explique Stephan Auberger, directeur général de Salveco. Des produits désinfectants d'origine végétale

qui répondent aux exigences microbiologiques et sanitaires les plus drastiques du marché, sans éthanol, qui ne supprime donc pas la barrière hydro-lipidique de la peau, laquelle protège naturellement contre les infections bactériennes.

Les mesures du plan de relance municipal des activités commerciales du centre-ville

Mise à disposition de 5000 masques pour les commerces de moins de 5 salariés

Comment assurer la sécurité sanitaire des salariés des commerces déodatien alors que les habitants réinvestissent progressivement les boutiques du centre-ville ? La Ville a entendu cette inquiétude partagée par les professionnels, et met 5 000 masques à la disposition des commerces de moins de cinq salariés.

Ces masques font partie des commandes passées par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges durant la crise sanitaire.

Exonération du droit de place pour les commerçants alimentaires non sédentaires du 1^{er} juin au 31 août 2020

La période de confinement a été marquée par la suspension immédiate du marché tri-hebdomadaire. Les commerçants non-sédentaires ont donc été directement impactés par la crise sanitaire. Afin de les aider financièrement, la Ville propose de les exonérer de la redevance qu'ils payent pour leur présence sur le marché, du 1^{er} juin au 31 août. Un marché qui a repris en mode bi-hebdomadaire (mardi et vendredi) depuis le 11 mai, dans le respect de toutes les mesures sanitaires préconisées ; ce rythme de deux marchés par semaine devrait être maintenu.

10 000 heures de stationnement offertes (bons remis aux commerçants)

La gratuité du stationnement dans l'hyper-centre est une demande récurrente de certains commerçants, mais elle ne fait pas l'unanimité car présente des effets indésirables, notamment les fameuses voitures ventouses stationnées au même endroit du matin au soir. La possibilité de mettre en place une zone bleue a été évoquée, mais il s'agit plus d'une réflexion de long terme, dans une stratégie globale, que d'une mesure de relance.

Pour parer au plus pressé, la Ville a décidé d'éditionner 10 000 bons d'une heure de stationnement que les commerçants pourront distribuer à leurs clients lors d'un achat, par exemple. Les bons devront être apposés derrière le pare-brise comme tout ticket de stationnement, avec la mention des dates et heures de stationnement

Acquisition de 50 000 € de bons d'achat par la commune, utilisables dans les commerces du centre-ville

Quelque 50 000 euros injectés dans les caisses des commerçants locaux, voilà bien une mesure particulièrement concrète de relance de l'activité qui profite directement aux commerçants ! Cette mesure politique forte bénéficiera aux commerçants situés dans le périmètre Action Cœur de Ville

(équivalent au périmètre d'Opération de Revitalisation de Territoire). Le modèle des Cad'Udac (les chèques cadeaux de l'Union Déodatienne des Artisans et Commerçants) pourrait être repris pour cette opération, d'autant plus que l'UDAC a proposé d'ouvrir ses chèques cadeaux à l'ensemble des commerçants du centre-ville.

Piétonisation de la rue Joseph-Mengin

A la fois demande des commerçants de la place du Marché et de la rue Joseph-Mengin et volonté politique exprimée depuis 2014, la piétonisation de la rue Joseph-Mengin avait été évoquée lors de l'étude sur la place du Marché et figurait en bonne place sur les tablettes à moyen terme. La crise sanitaire accélère donc une mesure qui aurait de toute façon été mise en place.

La piétonisation, actée de façon définitive, permettra notamment de rendre les terrasses de la rue plus attractives, sans risque de se faire frôler par une voiture et en balayant toute pollution auditive ou visuelle. Cela permettra également d'espacer les tables de ces terrasses de manière à respecter les mesures de distanciation physique.

Exonération du droit d'occupation du domaine public pour les bars et restaurants pour l'année 2020, et autorisation gratuite d'extension des terrasses pour trois mois

Une grosse bouffée, voilà un résumé de cette mesure ! Le droit d'occupation du domaine public concerne particulièrement les bars et les restaurants disposant d'une terrasse ; la redevance est annuelle en fonction de la taille de la terrasse. Les bars et restaurants étant les derniers commerces concernés par la fermeture administrative, ils font partie des plus touchés, probablement durablement. La Ville propose donc deux mesures :

- l'autorisation d'étendre les terrasses, là où c'est possible, pour permettre d'optimiser le nombre de clients tout en respectant les mesures de distanciation. Cette extension sera gratuite pour trois mois à compter de la réouverture, après accord de la Ville
- une exonération complète de cette redevance pour l'année 2020



Sobriété et proximité pour la municipalité 2020-2026

Ils sont sortis des urnes le 15 mars dernier. Les trente-trois conseillers municipaux (29 de la liste Plus forts pour Saint-Dié ; 3 de la liste Saint-Dié écologique et citoyenne et 1 de la liste Rassemblement pour Saint-Dié) ont élu l'exécutif déodatien le 28 mai au Palais Omnisports Joseph-Claudé. Avec 28 voix «pour», David Valence a été installé pour la 2^e fois dans le fauteuil de maire.

C'est dans le temple du collectif, de l'effort, de l'engagement que David Valence, en qualité de maire sortant, a accueilli ses nouveaux collègues municipaux. Des qualités dont les élus, majoritairement de nouveaux visages, devront être pourvus pour assumer la feuille de route qui a été énoncée une fois l'élection du maire réalisée.

conscients de votre chance : servir le peuple élève une vie, à plus forte raison quand il s'agit de servir une ville passionnée et passionnante, une ville généreuse, populaire, courageuse, une communauté de combattants comme l'est notre Saint-Dié-des-Vosges.»

contexte de crise sanitaire, sociale, écologique et économique. «Les solidarités, la transition écologique et la redynamisation du cœur de ville seront nos priorités au cours de ce mandat de six ans. Pour la méthode, je vous propose de privilégier la sobriété et la proximité.» Sobriété financière, sobriété écologique, sobriété de style. La proximité sera incarnée par des élus disponibles, suppose de mieux associer les citoyens à la décision, permet de mieux informer, de partager des éléments fiables.

Sobriété et proximité

Cédant la parole à Marie-Claude Ancel, doyenne de l'assemblée, David Valence a rejoint les autres conseillers municipaux pour procéder à l'élection du maire. Sans surprise, le maire sortant, qui dispose d'une large majorité avec 29 sièges, a été reconduit dans ses fonctions par 28 voix «pour». «Je suis plein de reconnaissance pour les Déodatiennes et les Déodatiens. La victoire du 15 mars est venue encourager un projet différent, une équipe alliant expérience et renouvellement.» Une équipe qui devra faire ses premiers pas dans un

«Apprenons ensemble à faire bloc pour servir le bien commun ; ouvrons grand l'hôtel de ville sur le monde qui l'entoure et ne nous enfermons pas dans nos certitudes.»

Mais avant cette étape à bulletin secret, le maire sortant a rendu hommage à la précédente équipe, qui officiait à ses côtés depuis 2014. «Elle était novice pour l'essentiel, elle a servi la ville avec bon sens, avec désintéressement, avec engagement.» Une équipe municipale qui a rencontré des difficultés (menace de mise sous tutelle de la commune, terrorisme, gilets jaunes, violences urbaines, pandémie...) et des satisfactions (désendettement de la Ville de 10 millions d'euros, création de la communauté d'agglomération par une Déodatie «enfin unie», création du Jardin Simone-Veil, accueil du Président de la République, organisation du Tour de France...). «Vous aurez vous aussi votre lot de difficultés et de succès, d'amertume et d'enthousiasme. Soyez



Les Adjoints



Bruno Toussaint
1^{er} Adjoint délégué aux Solidarités,
à la Sécurité et aux Quartiers Villages



Brigitte Henri
2^{ème} Adjointe déléguée à la Transition
écologique et à la Citoyenneté



Jean-Marie Vonderscher
3^{ème} Adjoint délégué aux Finances,
aux Ressources humaines
et à l'Administration générale



Dominique Chobaut
4^{ème} Adjointe déléguée
au Cœur de Ville, à l'Urbanisme,
et au Commerce



Patrick Zanchetta
5^{ème} Adjoint délégué aux Travaux,
au Foncier et à la Forêt



Boury Seck
6^{ème} Adjointe déléguée
à l'Education



Mustapha Guglu
7^{ème} Adjoint délégué à la Transition
numérique, à la Jeunesse,
aux Sports et à la Vie associative



Colette Dauphin
8^{ème} Adjointe déléguée à l'Etat Civil,
à la Mémoire, au Patrimoine
et aux Jumelages



Jean-François Bruelle
9^{ème} Adjoint délégué aux Quartiers
de Saint-Roch, L'Orme et Kellermann

Les Conseillers délégués



Françoise Legrand
Conseillère déléguée auprès
du Maire chargée de l'Égalité
hommes-femmes



Myriam Paquet
Conseillère déléguée auprès
de Bruno Toussaint chargée
de la Condition animale



Marie-Claude Ancel
Conseillère déléguée auprès
de Bruno Toussaint chargée
des Seniors, du Handicap
et du Logement



Roselyne Froment
Conseillère déléguée auprès
de Bruno Toussaint chargée
de l'Enfance



Alex Komadina
Conseiller délégué auprès de
Brigitte Henri chargé
de la Participation citoyenne



Nicolas Simon
Conseiller délégué auprès de
Patrick Zanchetta chargé
des Travaux du quotidien



Jean-Joël Piton
Conseiller délégué auprès de
Boury Seck chargé
des Affaires scolaires



Edite Augusto
Conseillère déléguée auprès
de Mustapha Guglu chargée
de la Jeunesse et des Sports
collectifs



Issam Benouada
Conseiller délégué auprès de
Jean-François Bruelle chargé
de la Vie des quartiers

Les Conseillers



Claude Kiener
Conseillère municipale



Bartłomiej Jurek
Conseiller municipal



Caroline Mattioni
Conseillère municipale

Les Conseillers



Gina Filogonio
Conseillère municipale



Grégoire Gâtel
Conseiller municipal



Hélène Wathier
Conseillère municipale



Pierre Jeannel
Conseiller municipal



Michelina Salzemann
Conseillère municipale



Patrick Vouriot
Conseiller municipal



Nicolas Balland
Conseiller municipal

Les Conseillers d'opposition

SAINT-DIÉ ÉCOLOGIQUE ET CITOYENNE



Romain Ganier
Conseiller Municipal



Amélie Heimburger
Conseillère municipale



Adrien Gomis
Conseiller Municipal

RASSEMBLEMENT POUR SAINT-DIÉ



Geoffrey Mourey
Conseiller Municipal



VIE SCOLAIRE

Un retour sous haute protection

Jeudi 14 mai. Dans la cour de l'école primaire Gaston-Colnat, la directrice Martine Champreux veille. Sereinement. Car ici comme dans les autres établissements scolaires de la ville, tout a été pensé, préparé et même balisé pour que le retour des enfants des classes maternelles et élémentaires se déroule dans les meilleures conditions possibles. Conditions pédagogiques, bien sûr, mais également et surtout conditions sanitaires. Alors dès le portail d'entrée franchi, ruban de signalisation et plots aident l'enfant à cheminer, qui vers les salles de classe sans toucher à la rampe ni aux portes, qui vers les lavabos et toilettes, toujours en favorisant la distanciation physique... «L'objectif de la première journée est de familiariser les élèves aux règles sanitaires qui sans doute devront s'appliquer sur le long terme», expliquait le maire David Valence. Martine Champreux confirme : «Nous prenons le temps d'expliquer le dispositif aux enfants, de les faire parler de leurs éventuelles craintes, de les rassurer. Nous avons mis l'accent sur le fait que les enfants ne sont pas jugés sur le travail fourni pendant la continuité pédagogique : nous avons à cœur d'assurer une remise à niveau pour tous.»

La première semaine de retour à l'école a vu 57 des 212 élèves franchir la grille. «A l'échelle de la

ville, nous étions à près de 20 % des effectifs globaux, soit un peu moins que ce qui était attendu. Beaucoup de parents souhaitent une période d'observation avant de décider s'ils allaient ou non remettre leurs enfants à l'école», soulignait Delphine Pavin, directrice du service municipal Affaires scolaires, qui a beaucoup travaillé en amont de la réouverture des établissements, en concertation avec les directions et l'Inspection de l'Education Nationale et notamment Yann Kehl. Le vrai défi pour toutes les municipalités

arrivera avec le retour d'un nombre plus important d'élèves. » Là aussi, Martine Champreux l'affirme : Gaston-Colnat est prêt ! «Au-delà de 10 enfants à la maternelle et de 15 enfants à l'élémentaire, les classes seront partagées en deux groupes, avec des jours de classe différents pour chaque groupe.» Une fin d'année surprenante pour la directrice, qui s'apprête à ranger ses cahiers pour de grandes, très grandes vacances... «Je craignais de partir sans pouvoir dire au-revoir aux enfants, ça n'est pas le cas...»



MAIRIE

Accueil ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, tél. 03 29 52 66 66

Etat civil et réglementation administrative sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, tél. 03 29 52 66 66

Événements, manifestations, associations et commerces sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, tél. 03 29 52 66 41

Sports et jeunesse sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30, fermeture à 16 h 30 le vendredi, tél. 03 29 52 66 67

Education sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30, fermeture à 16 h 30 le vendredi, tél. 03 29 52 66 36

POLICE MUNICIPALE

Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, tél. 03 29 52 66 59

CENTRES SOCIAUX

Lucie-Aubrac (tél. 03 29 55 02 53) et Germaine-Tillion (tél. 03 29 56 19 03) : ouverture aux horaires habituels de l'accueil, des accueils périscolaires du soir et du mercredi, et des haltes garderies.

MÉDIATHÈQUE JEAN-DE-LA-FONTAINE

Des documents "prêts à emporter"

En attendant leur réouverture, les médiathèques du réseau intercommunal, dont Jean-de-la-Fontaine, proposent un service de documents "prêts à emporter" depuis le 3 juin.

Les documents que vous souhaitez emprunter sont à réserver en ligne à partir des catalogues, ou par téléphone. Le retrait s'effectue à l'entrée de l'établissement les mercredis et vendredis de 14 h à 18 h et les samedis

de 9 h à 12 h. Une fois rendus, les documents seront désinfectés ou mis en quarantaine.

Les bibliothécaires sont à votre disposition par téléphone pour vous conseiller dans vos choix (maximum 5 livres, CD ou DVD). Infos au 06 45 84 81 90 de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h du lundi au vendredi, ou sur www.ca-saintdie.fr

Le skate-parc sous conditions

Skate à la main, ils sont passés à proximité des modules durant des semaines, inlassablement... Autant dire qu'une fois les rubans de signalisation enlevés, le skate-parc grouillait de cette belle jeunesse. Attention toutefois : les 1 300 m² du parc ne sont pas dispensés des consignes gouvernementales. Alors ce sont 30 personnes maxi en même temps sur l'intégralité, avec évidemment respect impératif des règles de distanciation physique.



PETITE-ENFANCE

La Maison Françoise-Dolto plisse les yeux !

Après plusieurs semaines d'activités uniquement réservées au service d'accueil familial chez les assistantes maternelles des enfants du personnel prioritaire, la structure multi accueil de la Maison l'Enfance Françoise-Dolto résonne à nouveau du

babillage des petits. Aussitôt toutes les autorisations reçues, la crèche a pu rouvrir ses portes aux bambins de zéro à trois ans. Et peut désormais accueillir deux groupes de 10 filles et garçons. L'espace d'accueil familial est également de nouveau accessible

dans sa totalité. Les différentes activités reprennent tout doucement, Aurélie Pannequin, directrice depuis septembre dernier, et l'ensemble de son équipe composée de 9 assistantes maternelles, et d'une vingtaine de personnes employées à la Maison de l'Enfance ont constaté avec plaisir la bonne adaptation aux mesures mises en place. «*Pendant cette période, et depuis la reprise, nous n'avons eu aucun malade. Lors de la réouverture, nous avons aussi été agréablement surprises, car les enfants n'ont pas du tout manifesté la moindre inquiétude par rapport aux masques. Nous leur montrons notre bienveillance et nos sourires en plissant les yeux ! L'effectif remonte tranquillement, les parents sont eux aussi rassurés.*» souligne Aurélie Pannequin. Après le confinement, et une situation de crise sans précédent, ainsi va la vie dans le cocon du multi accueil de la Maison l'Enfance Françoise-Dolto où sécurité rime avec sérénité.



Ça (re)bouge à l'Espace des Arts Plastiques Cepagrap !

Malgré des conditions sanitaires toujours strictes, l'Espace des Arts Plastiques Cepagrap entrouvre ses portes autour de trois axes.

Durant le confinement, les liens n'ont jamais été rompus entre professeurs et élèves via internet ou le téléphone autour de conseils ou sujets proposés. Dès le 11 mai, la formule «Art en Rendez-Vous» prend le relais, proposant des rencontres personnalisées en face à face d'une vingtaine de minutes. Aujourd'hui, les ateliers sont rouverts pour 8 à 10 personnes maximum afin de respecter gestes barrières et distanciation physique.

La seconde bonne nouvelle est la réouverture de la Galerie d'Art Contemporain. L'exposition «Fantômes, Remèdes et Manifeste (3)» de Jac Vitali est prolongée jusqu'au 18 juillet, du mardi au samedi de 15 à 19 h. Une rencontre avec l'artiste aura lieu le mardi 23 à 18 h.

Enfin, the last but not least, Champion, le clown préféré du Cepagrap, accompagné de son acolyte Ultrason, sera en résidence du 22 au 27 juin. Ils ont profité du

confinement pour développer leur duo à travers des petites vidéos de 3 mn qu'ils postaient sur les réseaux sociaux, à midi, pendant presque cinquante jours. Grande nouvelle, depuis le 11 mai, ils peuvent sortir ! Et puisque les théâtres restent fermés, ils décident de poursuivre leur histoire dans la rue, les jardins, les appartements. Le spectacle de restitution aura lieu dans les magnifiques Jardins de la Chapelle Saint-Roch le dimanche 28 juin à 17 h (repli à l'Espace des Arts Plastiques en cas de pluie) Réservation obligatoire au 03 29 56 26 04



LES SITES FERMÉS JUSQU'À NOUVEL ORDRE

Certains bâtiments municipaux et lieux habituellement ouverts au public restent fermés jusqu'à nouvel ordre :

- Espace Georges-Sadoul ;
- Local Jeux à l'école Ferdinand Brunot ;
- Atelier menuiserie de Saint-Roch, Espace Jeunes ;
- Médiathèque Victor-Hugo ;
- KAFE/MPES ;
- Toilettes publiques.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

Les équipements sportifs sont ouverts aux associations après étude de la demande des présidents d'association, et sous réserve de la signature de l'attestation sur l'honneur COVID-19 et du protocole ministériel relatif à la discipline sportive. Il convient donc de prendre rendez-vous (tél. 03 29 52 66 67) avec le service municipal des Sports pour formuler une demande de reprise d'activité.

CCAS

Accueil du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, fermeture à 16 h 30 le vendredi, tél. 03 29 52 39 39

L'Ehpad "Les Charmes" : visites autorisées sur RDV, tél. 03 29 56 29 55

Maison de l'enfance Françoise-Dolto : de 7 h à 19 h, tél. 03 29 56 28 61

MARCHÉ

Le marché se tient des mardis et vendredis matin, dans le respect des consignes de distanciation physique.

CIMETIÈRES

Ouverts dans le respect des consignes sanitaires

JEAN-NOËL ANTOINE

«L'envie de bien faire»

À chacun ses racines, à chacun ses attaches.
Celles de Jean-Noël Antoine puisent leur vitalité
rue d'Alsace.



La rue d'Alsace, une belle et grande artère déodatienne sur laquelle cet aîné de deux enfants a vu le jour, juste au-dessus de l'actuel magasin Lambert.

«Il y a ici un beau potentiel pour des professionnels du commerce»

Il passera alors toute sa jeunesse dans ce quartier qu'il affectionne. Sa scolarité commence à la maternelle Clémencet, puis se poursuit à Foucharupt, au primaire de l'établissement Georges-Darmonis. Comme cela était souvent le cas à l'époque, Jean-Noël quitte l'école à 14 ans, juste après avoir obtenu son certificat d'études. Autour de lui, personne ne s'en étonnera, il s'engage dans la voie familiale en entrant en apprentissage rue de la Bolle, où son grand-père exerce le métier de figaro au salon Petitdidier. Un peu plus tard il part travailler rue Gambetta, chez le coiffeur Claude Vannier.

Appelé sous les drapeaux, il rejoint le 34^e RG à Épernay. De retour à la vie civile, Jean-Noël retrouve ciseaux et tondeuses du salon Petitdidier où son oncle succède à son aîné, désormais retraité. En 2004, il saisit l'occasion d'acquérir le local d'une pâtisserie sise au n° 15 de la rue d'Alsace. Jean-Noël Antoine possède le coup de main et les qualités de sa profession. Tout naturellement, il ouvre sa propre enseigne, Tradition Coiffure Masculine. Une clientèle fidèle aime cet espace tranquille, à l'intérieur duquel les bruits ne pénètrent que peu, suffisamment pour évoquer la vie active de la cité. Car, même si les boutiques

sont moins nombreuses que par un lointain passé, elles poursuivent leur bonhomme de chemin.

Membre depuis une quinzaine d'années de l'association Rive Gauche, créée par Sylvie Henri pour dynamiser ce secteur de la ville, Jean-Noël Antoine a accepté de succéder à Jean-Jacques Ferry à la présidence. Il fera perdurer les actions engagées, dont le très populaire vide-greniers. Un salon des collectionneurs a été instauré. Après maintenant trois éditions, cette animation a largement prouvé toute sa raison d'être. D'autant que les statuts associatifs laissent place à une part de social. Des bénéfices dégagés par les 13 adhérents de Rive Gauche ont permis d'offrir des fleurs aux résidents de la maison de retraite des Charmes. Entre autres actes généreux, les mamans ont reçu une rose à la fête des Mères et un don a été réalisé au profit de la S.P.A. «Faire vivre le quartier ce n'est pas seulement commercial...» souligne le président. Jean-Noël Antoine aspire à voir son quartier retrouver du lustre. «Il y a ici un beau potentiel pour des professionnels du commerce. Pour lutter contre la concurrence des grandes surfaces, nous devons mettre en valeur nos métiers, notre savoir-faire, notre envie de servir les clients.»

Jean-Noël Antoine évoque sa passion pour les voitures 2 CV. Un gentil virus

qu'il a attrapé il y a au moins trois décennies en feuilletant une revue spécialisée. L'une après l'autre, avec des modèles datant d'avant-guerre pour arriver à une époque plus récente, il s'est constitué un parc de quelque cinq cents 2 CV miniatures.

Amateur de photographie et de vidéo, il s'adonne aussi à l'aquariophilie depuis plus de quarante ans. Le bricolage, le jardinage, les voyages apportent leur part de bonheur à cet humaniste, qui s'inquiète de constater des dérives sociétales. Il se souvient de son enfance, de sa jeunesse. «On n'était pas riche, on n'avait pas de portable. Avec mes premiers pourboires je me suis acheté une mobylette, plus tard une moto...» Jean-Noël Antoine a horreur de la violence, de la corrida, et il exècre toutes formes de maltraitance animale. Il aime les gens, son métier, et la douceur de vivre.



QUELQUES DATES

20 décembre 1954 : naissance rue d'Alsace à Saint-Dié

1968 : certificat d'études

1971 : CAP coiffure

1982 : brevet professionnel coiffure

13 novembre 1976 : mariage avec Danielle

1978 : naissance de Caroline

1982 : naissance de Géraldine

1990 : naissance de Jean-Baptiste

2004 : création de Tradition Coiffure Masculine

2016 : devient président de l'association apolitique Rive gauche

MON QUARTIER

rue d'Alsace